

Comité Technique Ministériel : le ministre dérègle et territorialise au prétexte de la crise sanitaire !

Le Comité Technique Ministériel de l'Éducation nationale, réuni le 5 mai en présence du ministre, avait à l'ordre du jour la réouverture des écoles et des établissements.

La FNEC FP-FO a fait valoir les revendications des milliers de personnels et la colère qui monte de toute part suite aux annonces du Président Macron et de son Premier ministre. Pour que nos collègues retrouvent le chemin des écoles, des services et des établissements, il faut que toutes les garanties soient données, que toutes les conditions de sécurité soient mises en application et donc respectées.

Le ministre n'a pas donné suite à notre demande de réponse écrite à l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril (voté par FO et FSU) qui demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute réouverture. Nous n'avons eu aucune précision sur les « plans de reprise de l'activité » dans les rectorats et DSDEN, laissés aux mains des recteurs, alors que la réouverture est prévue le 11 mai.

FO a condamné l'irresponsabilité du gouvernement qui, à travers des « protocoles » sanitaires irréalistes, dangereux et à géométrie variable, cherche à se défaire sur les personnels, et notamment les directeurs d'écoles, les personnels de direction et les chefs de services, faisant porter sur ces derniers la responsabilité en cas de propagation de l'épidémie.

A travers les consignes diverses et variées, parfois contradictoires, qui sont données d'un département à l'autre, d'une circonscription à l'autre, parfois d'une école à l'autre, il ressort de manière évidente que l'on va demander aux personnels de faire de la garderie. Ce n'est pas cela l'école publique. Ce n'est pas la mission de ses personnels, qui est d'instruire. Pour la FNEC FP-FO, les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas des animateurs. Leurs statuts doivent être respectés.

Le ministre ne prend pas ses responsabilités

Un vœu a été présenté au nom de toutes les organisations syndicales (FO, CGT, FSU, SNALC, UNSA, SGEN-CFDT et Sud) : « (...) les conditions sanitaires d'une réouverture des écoles n'ont pas été apportées par le gouvernement pour une reprise à partir du 11 mai. Notre priorité est d'abord la santé des élèves et des personnels et l'ouverture des écoles doit être conditionnée à des garanties indispensables. Nos organisations demandent au président de la République et à son gouvernement de renoncer à l'imposer, elles s'opposeront à toutes tentatives de pression sur les personnels. »

Pour toute réponse le ministre s'est contenté de déplorer l'absence d'unité nationale : « La critique est facile, vous n'êtes pas à la hauteur du moment. Ce jeu ne correspond pas à la période. J'ai passé des dizaines d'heures en audience avec vous, et je n'ai aucune trace de cette reconnaissance. Oui, il faut faire confiance en laissant toute latitude au terrain. Mais quand j'entends que je me défausse sur les acteurs de terrain, c'est contradictoire. A quoi sert cette rhétorique ? »

A la demande de FO que les personnels qui souhaitent garder leur enfant puissent bénéficier d'autorisation spéciale d'absence, le DGRH a répondu que ce sera possible au moins sur la période du mois de mai.

.../...

La circulaire du 4 mai indique que les personnes vulnérables ne retourneront pas sur leur lieu de travail. FO a fait remarquer que la liste des personnes à risque établi par l'avis du Haut Conseil de la santé publique était trop restrictive. Par exemple, les femmes enceintes de moins de 6 mois doivent pouvoir être considérées comme personnes à risque.

Concernant les stagiaires, FO a demandé que les jurys se prononcent dès le mois de juin, au plus tard en juillet, pour la titularisation de tous. L'attente est insupportable pour les collègues.

Pendant la crise, la casse de l'école publique continue !

Un projet de décret a été soumis au vote. Il éclaire parfaitement les intentions du gouvernement. En instaurant des formations communes ATSEM / personnels de l'Education nationale, sous la houlette des collectivités territoriales, il remet en cause le statut de chacun de ces personnels et le cadre même de l'école maternelle publique. **Seule la FNEC FP-FO a voté contre.**

Ce projet de décret d'application de la loi « Ecole de la confiance » s'inscrit dans le rapport de France Stratégie, publié en mars 2018, et qui fait la promotion des jardins d'enfants, structures privées dans lesquelles devrait se dissoudre l'école maternelle. FO a rappelé qu'il y a un an, des milliers de personnels ont fait grève contre la loi Ecole de la confiance, rejetée par la majorité des syndicats. Professeurs des écoles et familles n'acceptent pas la transformation de l'école maternelle publique en jardin d'enfant...

Le ministre ne peut se prévaloir d'aucune unité nationale autour de ses pseudo-protocoles sanitaires. Les personnels veulent être protégés. Ils refusent la transformation de l'école en garderie.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir avec leurs syndicats, dans chaque école, chaque établissement et chaque service pour exiger du ministre les garanties nécessaires avant toute reprise : nous voulons des tests systématiques et des protections, tout de suite ! Pas touche à nos statuts et à nos missions ! Le ministre ne comptera pas sur nous pour faire de la garderie au compte du MEDEF !

Montreuil le 6 mai 2020